

République française

Département du Gers

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

Séance du 09 novembre 2022

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 03/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 34

SALLE DES FETES_BAZIAN

Votants: 36

Pour: 36

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Véronique COELHO, Rosette ORTHOLAN, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Frédéric CORNU, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Alain SHOEFFRE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Jean-Charles COSTES, Bernard LASPORTES, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Gilles GUICHARD, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Jean-Jacques OSPITAL, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Gisèle FAUCHÉ par Vanessa COUDERC, Béatrice NARRAN par Jean-Claude BOURGUIGNON

Excusés: Jean-Pierre DOAT, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, William VILLENEUVE, Pierrette MENAL, Lara KLUCZYNSKI, Chantal GOULU-MARTINAT, Pierre ANTONELLO

Absents: Philippe CANTAN, Isabelle CAILLAVET, Axel CAUQUIL, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO

Secrétaire de séance: Véronique COELHO

Objet: RECRUTEMENT D'UN (E) CHARGE (E) DE COOPERATION CTG - DE_2022_053

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatifs aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique.

La CTG est un nouveau dispositif national venant compléter le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), et visant à développer un projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur une durée de 4 ans sur la période 2021/2025. Elle couvre un large champs de thématiques, et traite notamment de l'accueil et la socialisation des jeunes enfants – l'accès à la culture et aux loisirs des adolescents et des jeunes – l'accès aux droits - l'animation de la vie sociale, l'accompagnement à la parentalité, etc...

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/11/2022 032-243200607-20221109-DE_2022_053-DE

La commune de Vic-Fezensac avait délibéré en mai 2021 pour la création d'un emploi de chargé de coopération, le poste avait été pourvu au 1^{er} décembre 2021.

La signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF le 8 décembre 2021 et le transfert de compétence Petite Enfance Enfance Jeunesse à la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac effectif au 1^{er} janvier 2023 permettent aujourd'hui de transférer cet emploi à la communauté de communes.

Le contrat de projet n'ayant pas été reconduit, il convient de recruter à compter du 1^{er} janvier 2023 un nouvel chargé de coopération « CTG ».

Il aura pour mission de mettre en œuvre les orientations de la collectivité en matière de développement et de redynamisation du territoire. Il contribuera à la réflexion et à l'éventuelle mise en œuvre des transferts de compétence « enfance-jeunesse ». Il participera à l'élaboration du diagnostic de territoire et à la conception, à l'animation et à l'évaluation de la Convention Territoriale Globale (CTG).

L'enjeu du poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » (tenir compte des orientations stratégiques, leviers, contraintes budgétaires et enjeux locaux) et d'une dynamique « ascendante » (construire des dispositifs adaptés aux besoins, aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de :

Créer un emploi non permanent dans la catégorie A ou B filière administrative, animation ou médico-sociale de chargé de coopération « CTG » à temps complet en contrat à durée déterminée d'un an renouvelable.

- Préciser que le contrat de projet sera d'un an renouvelable par reconduction expresse et prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel le contrat est conclu ou si après un délai d'un an minimum l'opération ne peut être réalisée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
- Solliciter l'aide financière de la CAF et plus précisément le cofinancement du poste de chargé de coopération « CTG »
- Préciser qu'en fonction du profil, du niveau d'étude, de la possession de diplômes et de l'expérience professionnelle, la rémunération sera calculée par référence à la grille du premier au dernier grade de Catégorie A ou B de la filière administrative / animation / médico-sociale, et sera modulée entre le 1^{er} échelon du 1^{er} grade et le dernier échelon du grade de recrutement. Les avantages sociaux seront attribués selon les dispositions prévues par la communauté de communes.
- Préciser que le tableau des emplois sera modifié en conséquence.
- Dire que les crédits nécessaires soient inscrits sur le budget communal.
- Autoriser Mme la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 15/11/2022

La secrétaire de séance

La Présidente

Transmis à la Préfecture

Véronique COELHO

Barbara NETO

RF le 15/11/2022 UCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/11/2022 032-243200607-20221109-DE_2022_053-DE



République française

Département du Gers

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

Séance du 09 novembre 2022

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 03/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 34

SALLE DES FETES_BAZIAN

Votants: 36

Pour: 36

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Véronique COELHO, Rosette ORTHOLAN, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Frédéric CORNU, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Alain SHOEFFRE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Jean-Charles COSTES, Bernard LASPORTES, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Gilles GUICHARD, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Jean-Jacques OSPITAL, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Gisèle FAUCHÉ par Vanessa COUDERC, Béatrice NARRAN par Jean-Claude BOURGUIGNON

Excusés: Jean-Pierre DOAT, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, William VILLENEUVE, Pierrette MENAL, Lara KLUCZYNSKI, Chantal GOULU-MARTINAT, Pierre ANTONELLO

Absents: Philippe CANTAN, Isabelle CAILLAVET, Axel CAUQUIL, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO

Secrétaire de séance: Véronique COELHO

Objet: MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - DE_2022_054

Madame la Présidente de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac informe l'assemblée des modifications à opérer au tableau des emplois compte tenu du transfert de compétence petite enfance, enfance, jeunesse effectif au 01/01/2023. Afin d'assurer la continuité de services, 8 emplois sont à créer sur le pôle petite enfance de la Casita et 8 emplois sont à créer sur le pôle Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH), Centre d'Accueil de Loisirs au Collège (CLAC) et Relais Petite Enfance (REP). Les fonctions attachées à ces emplois seraient les suivantes :

POLE PETITE ENFANCE - Casita		ALSH / CLAC / RPE	
1 poste de direction	1 ETP	2 postes de responsable ALSH	2 ETP
1 poste de direction Adjointe	1 ETP	1 poste de responsable RPE	1 ETP
5 postes d'assistant éducatif Petite Enfance	5 ETP	5 postes d'animateur jeunesse	1,69 ETP

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/11/2022
032-243200607-20221109-DE_2022_054-DE

1 poste d'agent d'entretien	1 ETP	
TOTAL	8 ETP	4.69 ETP

Elle précise que ces emplois pourraient être occupés par un fonctionnaire ou un contractuel des cadres d'emplois suivants :

- Des assistants sociaux-éducatifs territoriaux
- Des auxiliaires de puériculture territoriaux
- Des agents sociaux territoriaux
- Des adjoints techniques territoriaux
- Des éducateurs territoriaux de jeunes enfants
- Des adjoints d'animation territoriaux

Aussi, suite à l'inscription sur liste d'aptitude d'accès au grade d'Attaché de conservation du patrimoine au titre de la promotion interne, d'un agent de la Communauté de communes, il convient d'ouvrir ce poste à ce nouveau cadre d'emploi des attachés territoriaux de conservation du patrimoine.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire du 29/06/2022,

DÉCIDE :

A- Les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS - 01/01/2023						
EMPLOIS PERMANENTS						
SERVICE / EMPLOI	EFFECTIF	DUREE HEBD O	FONCTIONS	CADRE D'EMPLOI	POSTE POUR V S	
					ou	nc
SERVICE ADMINISTRATIF						
Directeur(trice)	1	35H	Direction et coordination des services	ATTACHÉ TERRITORIAL	x	

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/11/2022 032-243200607-20221109-DE_2022_054-DE

Agent Administratif	1	26H	Comptabilité, finances, secrétariat, France Services	SECRETAIRE DE MAIRIE	x	
Agent Administratif	1	35H	Suivi des dossiers de développement, France Services	ATTACHÉ TERRITORIAL	x	
Agent Administratif	1	35H	Animation de territoire, Comptabilité Ressources humaines	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	X	
Agent Administratif	1	35H	Accueil, France Services	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL		X
Agent technique	1	12H25	Entretien des locaux	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	X	
MÉDIATHÈQUE						
Médiathécaire	1	35H	Direction de la médiathèque	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES OU ATTACHÉ TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	x	
Agent Administratif	1	35H	Agent d'accueil polyvalent	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	x	
Agent Administratif	1	20H	Agent d'accueil polyvalent	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL		x
PÔLE PETITE ENFANCE						
Directeur(trice)	1	35H	Direction	ÉDUCATEUR TERRITORIAL JEUNES ENFANTS OU ASSISTANT SOCIAL EDUCATIF TERRITORIAL		X
Directeur(trice) adjointe	1	35H	Direction adjointe	ÉDUCATEUR TERRITORIAL JEUNES ENFANTS OU AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE		X
Assistant(e) Educatif(ve) Petite Enfance	1	35H	Accueil et soins aux enfants	AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL OU AGENT SOCIAL TERRITORIAL		X
Assistant(e) Educatif(ve) Petite Enfance	1	35H	Accueil et soins aux enfants	AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL OU		X

Préfecture de AUCH
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 15/11/2022
 032-243200607-20221109-DE_2022_054-DE

				AGENT SOCIAL TERRITORIAL		
Assistant(e) Educatif(ve) Petite Enfance	1	35H	Accueil et soins aux enfants	AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL		X
Assistant(e) Educatif(ve) Petite Enfance	1	35H	Accueil et soins aux enfants	AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL		X
Assistant(e) Educatif(ve) Petite Enfance	1	35H	Accueil et soins aux enfants	AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL OU ADJOINT TECHNIQUE		X
Agent d'entretien	1	35H	Entretien des bâtiments PPE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL		X

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT - RELAIS PETITE ENFANCE - CENTRE DE LOISIRS ASSOCIÉ AU COLLÈGE

Responsable	1	35H	Responsabilité ALSH et animation	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL OU ANIMATEUR		X
Responsable	1	35H	Responsabilité ALSH et animation	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL OU ANIMATEUR		X
Responsable	1	35H	Responsabilité du RPE (22H) et animation ALSH (13H)	ÉDUCATEUR TERRITORIAL JEUNES ENFANTS OU ASSISTANT TERRITORIAL SOCIAL-EDUCATIF		X
Animateur (trice)	1	11H30	Animation ALSH	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL		X
Animateur (trice)	1	7H30	Animation ALSH	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL		X
Animateur (trice)	1	20H	Animation ALSH	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL		X
Animateur (trice)	1	20H	Animation ALSH	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL		X
Animateur (trice)	1	8H30	Animation CLAC	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL		X

EMPLOI NON PERMANENT

Chargé de coopération	1	35H	Chargé de coopération CTG	FILIÈRE ADMIN./ANIMATION/MÉDI CO SOCIALE		X
-----------------------	---	-----	---------------------------	--	--	---

B – Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

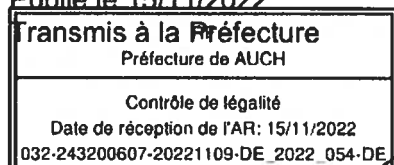
Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits

Ont signé au registre tous les membres présents

Publié le 15/11/2022

La secrétaire de séance
Véronique COELHO

La Présidente
Barbara NETO





République française

Département du Gers

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

Séance du 09 novembre 2022

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 03/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 34

SALLE DES FETES_BAZIAN

Votants: 36

Pour: 36

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Véronique COELHO, Rosette ORTHOLAN, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Frédéric CORNU, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Alain SHOEFFRE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Jean-Charles COSTES, Bernard LASPORTES, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Gilles GUICHARD, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Jean-Jacques OSPITAL, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Gisèle FAUCHÉ par Vanessa COUDERC, Béatrice NARRAN par Jean-Claude BOURGUIGNON

Excusés: Jean-Pierre DOAT, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, William VILLENEUVE, Pierrette MENAL, Lara KLUCZYNSKI, Chantal GOULU-MARTINAT, Pierre ANTONELLO

Absents: Philippe CANTAN, Isabelle CAILLAVET, Axel CAUQUIL, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO

Secrétaire de séance: Véronique COELHO

Objet: REVERSEMENT DES PARIS HIPPIQUES A LA SOCIETE HIPPIQUE DE VIC FEZENSAC - DE_2022_055

La commune de Vic-Fezensac n'ayant pas délibéré, la communauté de communes se trouve dans l'obligation de reverser les sommes perçues au titre des paris hippiques à la Société Hippique de Vic-Fezensac.

Il s'agit des montants de 2021 et 2022 qui s'élèvent à :

- 726,22 € pour 2021
- 1 271,19 € pour 2022

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité

AUTORISE Madame la Présidente à procéder au versement des dites sommes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 15/11/2022

Transmis à la Préfecture
Préfecture de AUCH

La secrétaire de séance
Véronique COELHO

La Présidente
Barbara NETO

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/11/2022
032-243200607-20221109-DE_2022_055-DE

